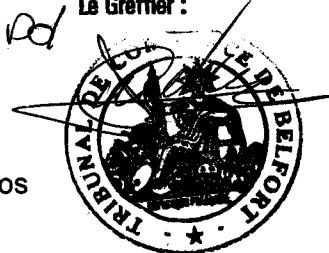


Déposé au Greffe du
Tribunal de Commerce de Belfort
le 21 SEP. 2009
Sous le N° d'Entrée : 1716
Le Greffier :



AIMT METATHERM

Société par Actions Simplifiée au capital de 3 000 000 Euros
Siège social : rue de La Craye - 25 150 VERMONDANS

316 514 769 RCS BELFORT

EXTRAIT DES DECISIONS PROPOSEES ET ADOPTES PAR L'ASSOCIEE UNIQUE LE 30 JUIN 2009

A titre extraordinaire

QUATRIEME RESOLUTION

L'Associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide d'adopter la dénomination sociale « **Métatherm** ».

En conséquence, elle décide de modifier comme suit l'article 2 des statuts:

« ARTICLE 2 – DENOMINATION SOCIALE

La société a pour dénomination sociale :

« Métatherm »

Sur tous actes ou sur tous documents émanant de la société (le reste de l'article est inchangé). »

CINQUIEME RESOLUTION

L'Associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Certifié conforme

Le Président

